

# La pauvreté chez les femmes : ce que le Canada doit faire

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la  
Chambre des communes (FINA) le 5 avril 2013

par

**Women's Centres Connect**

Nova Scotia Association of Women's Centres

Ce document porte sur la reprise de deux études effectuées par des centres pour femmes de l'ouest de la Nouvelle-Écosse. *In Her Own Name: Public Pensions*, par Rusty Neal et al. (2003), se penche sur l'expérience des femmes avec les deux volets du régime de pension public, c'est-à-dire la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada (RPC). *Women and Public Pensions: Working towards equitable policy change*, par Georgia Brownwell (2006), procède à un examen détaillé de la documentation pour faire des recommandations sur les changements à apporter.

**Selon nos études, l'écart de revenu entre les hommes et les femmes au cours de leur vie appauvrit les femmes en fin de carrière.**

Dans la plupart des cas, les femmes ont un accès égal au programme de la SV, car il s'agit d'un régime universel. Toutefois, le RPC est un régime de retraite à cotisation, c'est-à-dire que l'argent investi par un participant déterminera ce qu'il en retirera. Selon nos études, l'état matrimonial d'une femme, son indépendance ou sa dépendance

envers un homme, les types d'emplois rémunérés qu'elle a occupés, les soins qu'elle prodigue aux personnes à charge (les enfants, les malades, les personnes âgées) et les problèmes de santé et ceux causés par une déficience peuvent avoir des répercussions sur son admissibilité aux deux types de régimes de pension publics et sur les prestations qu'elle reçoit.

L'histoire de ces femmes illustre les écarts présents au sein du régime de pension public. Tous les récits se concentrent sur les antécédents de travail de ces femmes et plusieurs récits ont démontré à quel point le travail non conventionnel des femmes avait eu des effets importants sur leurs revenus de retraite. Le rapport conclut que l'écart de revenu entre les hommes et les femmes au cours de leur vie appauvrit les femmes en fin de carrière.

Le caractère adéquat du revenu de retraite est lié aux périodes de travail sans salaire et de travail non conventionnel, aux salaires moins élevés, aux politiques qui limitent le taux de remplacement des prestations de retraite du RPC, aux taux d'indexation et aux inégalités du système fiscal. Il faudra adopter une approche holistique pour éliminer les écarts et rétablir l'égalité.

La liste de recommandations qui suit n'est pas définitive ou exhaustive. Il s'agit plutôt d'un résumé des solutions mises en évidence lors d'une analyse documentaire, enrichies des suggestions formulées par le forum *Women and Public Pensions: Working Towards Equitable Policy Change*, en novembre 2005.

## Les inégalités

Une femme qui travaille à temps plein toute l'année gagne 71 ¢ pour chaque dollar gagné par un homme. **Le Canada est au 5<sup>e</sup> rang en ce qui concerne l'écart salarial le plus élevé entre les hommes et les femmes dans les pays développés.**

La vulnérabilité des femmes à la pauvreté est augmentée par la racialisation, l'âge, l'origine ethnique, la santé physique et mentale, la géographie et le statut d'immigrante.

**Les mères célibataires représentent la catégorie familiale la plus pauvre**, avec un taux de pauvreté de 23 %, comparativement à 9 % pour l'ensemble des familles.

Les femmes seules âgées de moins de 65 ans sont aussi vulnérables à la pauvreté, car 36 % d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 28 % des hommes.

**Le taux de pauvreté chez les femmes autochtones est de 36 %.**

29 % des femmes victimes de racialisation vivent dans la pauvreté. **Les femmes afro-canadiennes représentent le groupe racialisé le plus pauvre**, avec un taux de pauvreté de 57 %.

29 % des femmes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté.

Le taux de pauvreté chez l'ensemble des femmes nées à l'extérieur du Canada est de 23 %.

Les immigrants récents ont un taux plus élevé de 35 %, à cause de la racialisation.

### **Les difficultés liées à l'accès au régime de pension public**

- Lancer une campagne de sensibilisation et d'information dans les médias de masse sur le partage des crédits et les dispositions permettant aux femmes de se retirer de la population active pour avoir et élever des enfants.
- Améliorer les interventions pour favoriser le renouvellement rapide des prestations du Supplément de revenu garanti (SRG).
- Diffuser des renseignements sur l'épargne en vue de la retraite.
- Cessez de suspendre le versement des prestations du SRG lorsque les gens remplissent leur déclaration de revenus en retard.
- Rendre le SRG automatique à la réception des prestations de la Sécurité de la vieillesse.
- Éliminer la nécessité d'obtenir le consentement du mari (ou d'un partenaire conjugal) pour le partage des crédits du RPC lors d'un divorce.
- Éliminer la période d'exclusion pour le partage de crédits et permettre à tous les gens divorcés de faire une demande s'ils décident de le faire.
- Accorder à tous les cotisants au RPC le droit de désigner une personne qui sera l'équivalent d'un conjoint.
- Rendre obligatoire le partage des crédits de pension.

### **Les difficultés liées à l'évaluation du travail non rémunéré accompli par les femmes**

Mener des consultations et des recherches pour déterminer le moyen le plus approprié et le plus équitable pour reconnaître le travail non rémunéré accompli par les femmes. Accorder une pension distincte en reconnaissance du travail non rémunéré accompli par les femmes.

**La nature du travail change, car de plus en plus de gens occupent des emplois instables, temporaires, à salaire peu élevé et non conventionnels. Cela fait augmenter le taux de pauvreté chez les travailleurs à revenu peu élevé, dont 40 % sont des femmes, et ce sera un facteur de pauvreté lorsque ces travailleurs prendront leur retraite.**

### **Les difficultés liées au travail non conventionnel**

- Adapter les dispositions concernant le traitement équitable entre les sexes et l'équité salariale pour les travailleurs non conventionnels.
- Rétablir le salaire minimal fédéral.
- Offrir un crédit d'impôt fondé sur le revenu des particuliers pour encourager la sécurité économique.
- Fixer une exigence d'admissibilité à l'AE de 360 heures.
- Adapter l'assurance-emploi pour les travailleurs non conventionnels.
- Éliminer l'exemption de base pour l'année du RPC, afin que les femmes qui touchent un salaire peu élevé puissent cotiser à partir du premier dollar (et que les femmes qui occupent plusieurs emplois puissent cotiser en fonction de tous leurs revenus, même les moins élevés).

### **L'écart dans le régime de pension public et dans l'assurance-emploi**

Les femmes sont plus à risque que les hommes d'avoir le régime de pension public comme principale source de revenu.

**Deux femmes sur trois qui travaillent et qui cotisent à l'AE n'y ont pas droit si elles perdent leur emploi.**

Sept employés à temps partiel sur dix sont des femmes, mais moins de la moitié sont admissibles à l'AE.

**Les femmes âgées de 25 à 44 ans avec de jeunes enfants forment le groupe le moins susceptible d'être admissible aux prestations d'AE.**

75 % des travailleuses ont des enfants de moins de 16 ans. Un grand nombre d'entre elles sont des mères célibataires qui ont de la difficulté à être admissibles à l'AE.

**Une travailleuse sur trois qui a un bébé n'est pas admissible aux prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi**, car elles travaillent à leur compte ou elles n'ont pas travaillé depuis au moins deux ans.

En 2009, 73 % des femmes avec des enfants de moins de 16 ans étaient sans emploi.

En ce qui concerne les pensions, **les femmes obtiennent environ 60 ¢ pour chaque dollar qu'obtiennent les hommes.**

Lorsque les recherches visent seulement les femmes âgées seules (célibataires, divorcées, veuves), les résultats sont encore pires. Une étude menée en 2004 a conclu que 45,6 % de ces femmes vivaient toujours dans la pauvreté.

**Le rôle dominant des femmes dans les emplois précaires de faible qualité est aussi inquiétant. En effet, 40 % des femmes occupent ce type d'emploi** et ne seront pas en mesure de cotiser suffisamment à un régime de pension.

- Accorder un crédit d'impôt pour compenser l'augmentation des cotisations au RPC.
- Offrir des suppléments de revenu aux gens qui touchent des salaires peu élevés.
- Offrir une couverture pour les besoins pharmaceutiques et dentaires, du moins en cas de problèmes majeurs.
- Accroître l'accès aux logements et aux services de garde abordables.
- Éliminer des programmes du gouvernement les dispositions de récupération fondées sur les actifs.

### **Les difficultés liées à la création d'un système de pension public adéquat**

- Augmenter le taux de remplacement du RPC qui remplace actuellement 25 % de la rémunération moyenne sur l'ensemble de la vie active.
- Augmenter les prestations de la SV et du SRG et les indemnités aux niveaux du SFR avant impôt.
- Augmenter les gains admissibles à 10 % avant de récupérer les prestations du SRG.
- Augmenter les prestations versées aux survivants.
- Renforcer le régime de pension public et s'opposer à sa privatisation.
- Adopter une évaluation de l'état des revenus uniforme s'appliquant à tous les régimes de pension public.
- Indexer toutes les pensions aux salaires, et non aux prix.
- Tous les travailleurs qui travaillent plus de 10 heures par semaine devraient avoir accès au régime de pension public transférable.
- Fonder l'admissibilité sur le revenu et non sur les actifs.

**Les États providences n'ont pas réussi à s'adapter aux changements sociaux survenus après la guerre, surtout en ce qui concerne l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, ce qui a entraîné des conséquences indésirables et même très négatives.**

### **Les difficultés liées à la création d'un régime de pension public équitable**

- Analyser les avantages offerts par les autres méthodes qui permettent d'épargner en vue de la retraite, par exemple le régime d'épargne à impôts prépayés, et encourager l'adoption des méthodes les plus efficaces et équitables.

### **Aperçu à l'échelle nationale**

#### **L'écart se creuse entre les riches et les pauvres**

Depuis 1980, dans la population du Canada, les revenus des 20 % les plus riches ont augmenté de 16,4 %, alors que ceux des 20 % les plus pauvres ont diminué de 20,6 %.

**Les 1 % les plus riches du Canada — les 246 000 privilégiés dont le revenu moyen est de 405 000 \$ — ont profité de presque du tiers (32 %) de la croissance des revenus au cours de la décennie qui a connu la plus forte croissance de cette génération (1997 à 2007).**

La part du revenu total des 1 % les plus riches a doublé, celle des 0,1 % les plus riches a presque triplé, et la part **des 0,01 % les plus riches a plus que quintuplé** depuis la fin des années 1970.

Selon une étude récente menée par le secteur privé, à la fin de 2009, **3,8 % des foyers canadiens contrôlaient 1,78 billion de dollars en richesse financière, ou 67 % du total.**

La rémunération moyenne totale des PDG canadiens les mieux payés était de 7,3 millions de dollars en 2008, comparativement à une moyenne de 42 300 \$ pour l'ensemble des Canadiens.

Entre 1993 et 2005, les cinq plus grandes banques du Canada ont évité de payer 16 milliards de dollars en impôt.

- Abolir la retraite obligatoire et offrir des conditions de travail souples aux personnes plus âgées.
- Éliminer l'exigence relative à la résidence pour les prestations de la SV et du SRG.
- Éliminer le plafond qui existe avant 1998 sur les prestations versées aux survivants lesbiennes, homosexuels, transgenres et bisexuels.
- Mener une analyse différenciée selon les sexes pour comprendre les effets du système fiscal sur la retraite des femmes.
- Augmenter le crédit personnel et le crédit en raison de l'âge sur l'impôt sur le revenu, afin que les femmes paient des impôts après la fin de leurs prestations de SRG.
- Modifier les définitions s'appliquant au revenu utilisées par le SRG, afin d'éliminer les effets négatifs sur les dividendes.
- Ajouter une disposition permettant aux femmes de se retirer de la population active pour prodiguer des soins; cette disposition devrait être distincte de la pension qui reconnaît le travail non rémunéré accompli par les femmes.
- Élaborer une stratégie pour le marché de l'emploi en milieu rural, afin d'accroître l'accès aux emplois stables et adéquatement rémunérés.
- Augmenter les prestations d'invalidité du RPC au moins au niveau du SFR avant impôt.
- Élaborer une stratégie du marché de l'emploi qui favorise l'embauche des personnes handicapées, des Afro-canadiens et des Autochtones.
- Augmenter les crédits d'impôt et faire en sorte qu'ils soient remboursables, que le revenu de la personne soit assez élevé pour payer de l'impôt sur le revenu ou non.
- Veiller à ce que le revenu d'emploi, en dessous d'un montant raisonnable, ne compromette pas l'aide supplémentaire assujettie à une évaluation du revenu.

**Conclusion** Aujourd'hui, une femme de 65 ans a une espérance de vie de 88 ans, c'est-à-dire 4 ans de plus qu'un homme. L'écart s'agrandit à mesure que l'espérance de vie augmente. Comment pouvons-nous garantir un revenu à la retraite indexé au-dessus du seuil de pauvreté (23 000 \$) aux travailleurs qui n'ont pas de régime de pension supplémentaire, qui n'ont pas suffisamment cotisé à un régime ou dont le salaire n'est pas assez élevé? Étant donné les statistiques sur la pauvreté chez les femmes et sur le régime de pension public, il est urgent de répondre à cette question.